

VILLE DE SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
BUDGET PRIMITIF 2024
 Conseil Municipal du 8 avril 2024
PRESENTATION SYNTHETIQUE

Références légales :

Article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La loi NOTRe a modifié l'article L 2313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes : une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est adossée aux documents budgétaires et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Informations générales :

Le budget de la Commune se présente en 2 sections :

- ✓ Une section de fonctionnement qui comprend toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville ;
- ✓ Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et d'équipement ainsi que les fonds directement affectés à leur financement.

Vue d'ensemble du BP 2024 - budget principal

		DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	Section de fonctionnement	15 465 223,25 €	12 271 922,00 €
	Section d'investissement	7 289 091,23 €	7 324 298,84 €

Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	3 193 301,25
	Report en section d'investissement	0,00 €	710 130,18 €

Restes à réaliser en section d'investissement	1 585 028,77 €	839 690,98 €
---	----------------	--------------

Total	Section de fonctionnement	15 465 223,25 €	15 465 223,25 €
	Section d'investissement	8 874 120,00 €	8 874 120,00 €
	Total cumulé	24 339 343,25 €	24 339 343,25 €

La section de fonctionnement - chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 022 550,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 929 273,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	5 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (subventions, contributions)	938 527,00 €
Chapitre 66 - Charges financières (intérêts dette)	211 267,02 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	11 000,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	9 290,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 126 907,02 €

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	690 000,00 €
----------------------------------	--------------

Virement à section d'investissement	4 648 316,23 €
-------------------------------------	----------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 465 223,25 €
---	------------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024
Chapitre 013 - Atténuations de charges	100 000,00 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	713 500,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	8 033 777,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	3 259 460,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	85 000,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	20,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €
Chapitre 78 - Reprise sur provisions	5 165,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 201 922,00 €

Chapitre 042 - Ecritures d'ordre	70 000,00 €
----------------------------------	-------------

002 - Excédent reporté N-1	3 193 301,25 €
----------------------------	----------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 465 223,25 €
---	------------------------

Les dépenses de fonctionnement

Globalement, l'inflation généralisée des prix à la consommation impacte fortement l'évolution du chapitre des charges à caractère général, en particulier dans le domaine des énergies (électricité, gaz) et des matières premières (alimentation, fournitures diverses, ...).

La collectivité est très impactée par l'inflation du prix des denrées alimentaires nécessaires à la préparation des repas en restauration scolaire.

Les autres principaux postes en augmentation sont les suivants : les prestations d'animation de la pause méridienne en école, les prestations d'enlèvement et de collecte des déchets des pôles techniques, le marché d'assurance multirisques de la collectivité, les prestations de marquage au sol et l'achat de matériaux de voirie.

Le chapitre des charges à caractère général affiche une hausse de 8,3 % par rapport à 2023, au réalisé 2023.

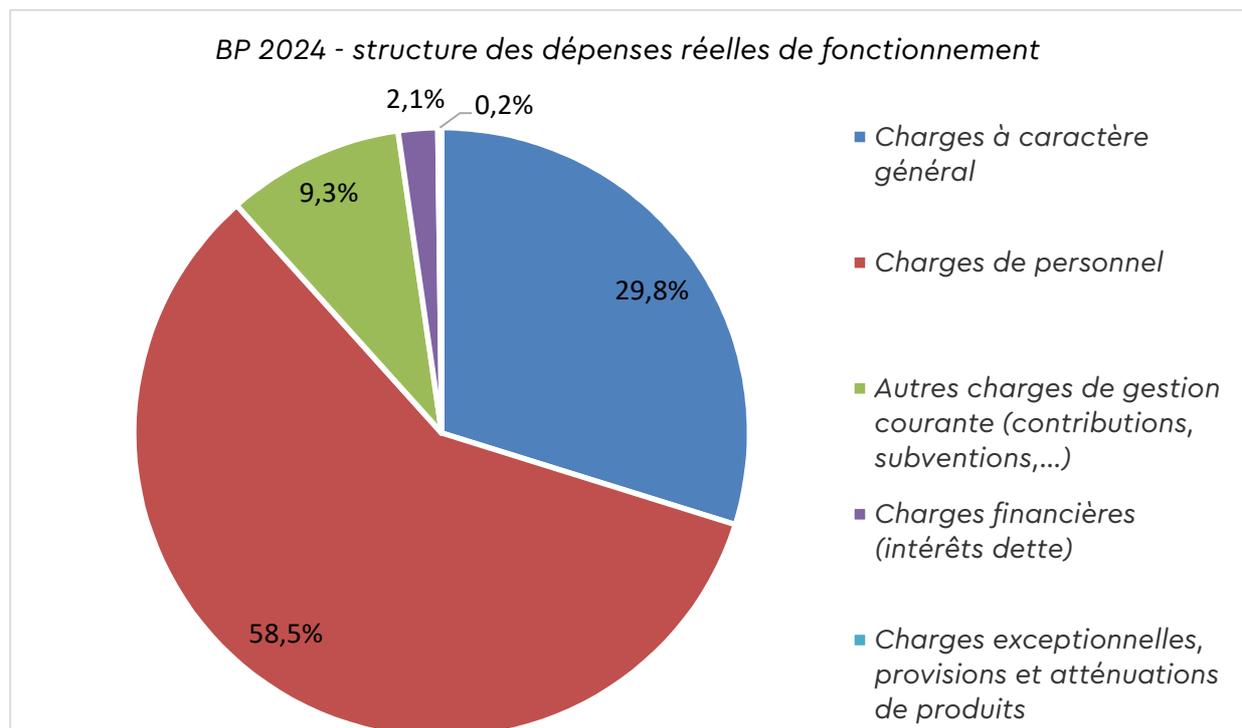
Les dépenses de personnel devraient progresser d'environ 4,5 % par rapport à 2023, afin de couvrir les revalorisations indiciaires et l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2024. Il n'est pas envisagé de recrutement d'agent permanent supplémentaire.

Effectifs (tous statuts) au 1^{er} janvier 2024 : 150 agents en équivalent temps plein.

La prévision de dépenses au chapitre des contributions et subventions diverses (SDIS, participation au fonctionnement de l'école privée Sainte-Marie, subventions aux associations, au CCAS, ...) affiche une augmentation de 8,3 % par rapport au réalisé 2023.

A noter que les charges exceptionnelles de gestion courante sont intégrées à ce chapitre à partir de 2024, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57.

Le chapitre des charges financières (intérêts de la dette) tient compte de l'amortissement du nouvel emprunt contracté en 2023. Il est en augmentation de 30 %.



Les recettes de fonctionnement

Le produit des services et du domaine représente 5,8 % des recettes réelles de fonctionnement budgétées en 2024.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat évolue en fonction principalement de la démographie pour la part forfaitaire et des critères d'éligibilité aux dotations de péréquation. Montant de DGF budgété en 2024 : 2,68 M €

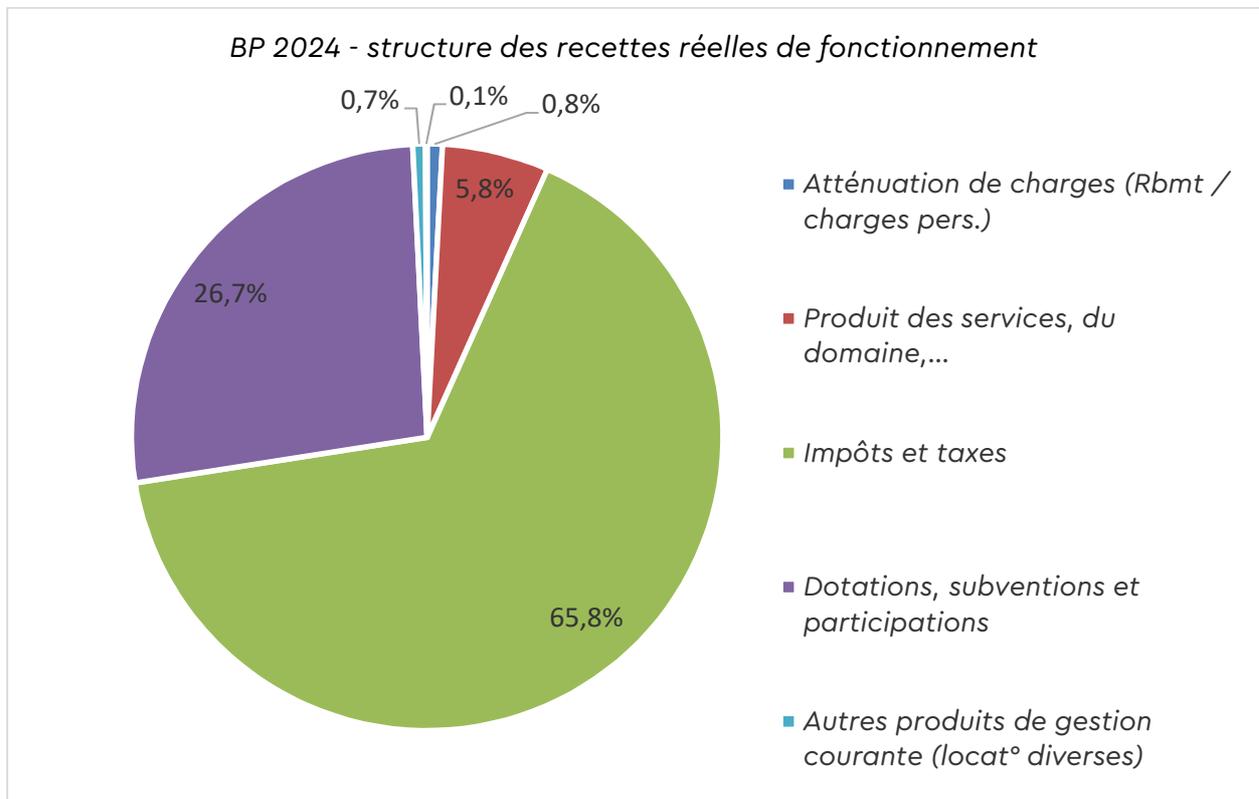
Les recettes de fiscalité directe locale sont évaluées compte tenu des bases prévisionnelles notifiées par les services de l'Etat. Ces bases devraient progresser comme suit :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : - 21,79 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : + 5,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : + 4,04 %

Montant de fiscalité directe locale budgété en 2024 : 5,94 M €, hors compensations.

Les taux d'imposition sur la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) progresseront de 2 % en 2024 :

- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,92 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,48 %
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 12,81 % (y compris « majoration spéciale »)



La section d'investissement - chapitres

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2024
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, remboursements	0,00 €
Chapitre 16 - Remboursement capital dette	582 536,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	43 718,74 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versées	169 152,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 500 461,22 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours hors opérations	0,00 €
Opérations d'équipement	4 889 823,27 €
Total des dépenses réelles d'investissement	7 185 691,23 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024
Chapitre 13 - Subventions d'investissement et participations diverses	845 273,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	0,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers (FCTVA, Taxe d'aménagement)	969 302,00 €
Produit des cessions	102 800,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	35 207,61 €
Total des recettes réelles d'investissement	1 952 582,61 €

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	103 400,00 €
--	--------------

Chapitres 040 et 041 - Ecritures d'ordre	723 400,00 €
--	--------------

002 - Report antérieur négatif N-1	0,00 €
---------------------------------------	--------

Restes à réaliser 2023	1 585 028,77 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 874 120,00 €

Virement de la fonctionnement	710 130,18 €
Excédent d'exécution reporté N-1	710 130,18 €
Restes à réaliser 2023	839 690,98 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 874 120,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 4 648 316 23 €
 ID : 033-213303662-20240410-D_2024_44_1-BF



Les dépenses d'investissement

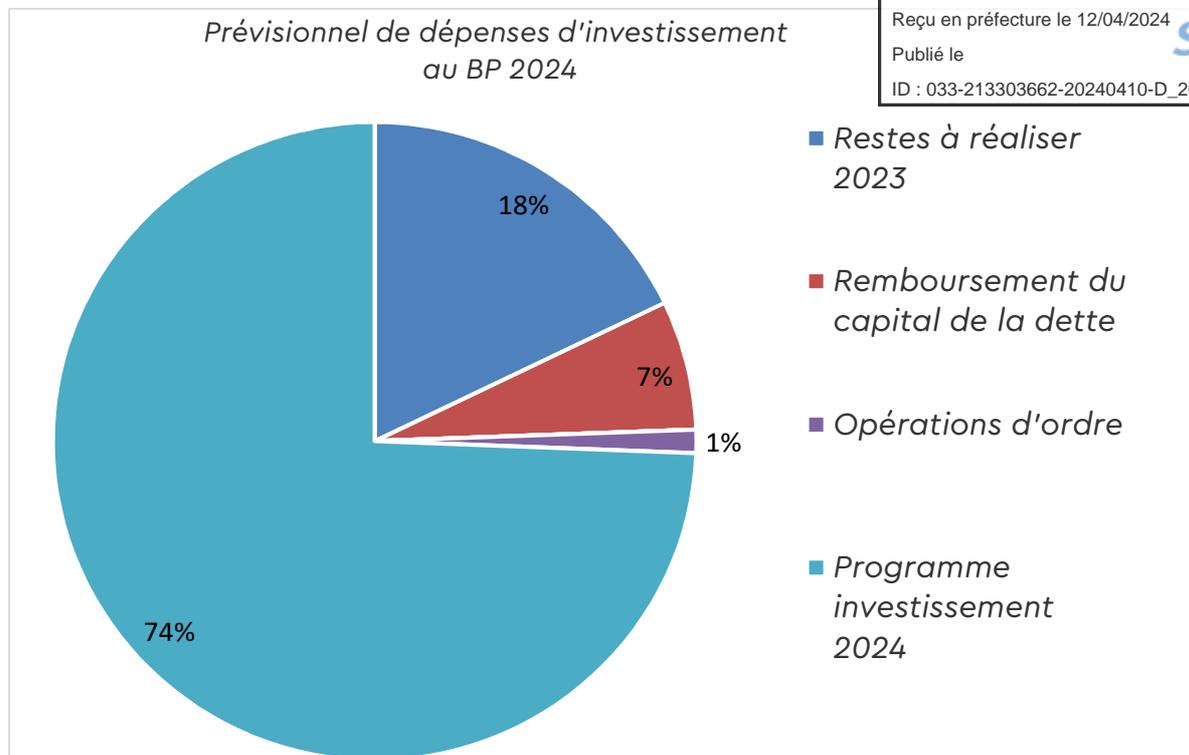
Hors remboursement du capital de la dette (0,58 M €), les dépenses réelles d'investissement budgétées en 2024 sont réparties comme suit :

Aménagements urbains, divers travaux et installations de voirie	996 292,44 €
Réaménagement du quartier de Terrefort	1 170 000,00 €
Réaménagement des voiries rue Hubert de l'Isle, de la Tour du Pin et du 8 mai 1945	400 000,00 €
Réaménagement du cœur de ville	300 000,00 €
Reconstruction du pont de Lapeyre	298 452,00 €
Travaux port Plagne (reprise des quais)	1 081 849,41 €
Acquisitions foncières	430 000,00 €
Aménagement de sites et parcs urbains	60 892,00 €
Travaux et équipements des écoles (y compris extension école B. Cabanes)	319 552,94 €
Equipements sportifs (yc halle sportive)	1 317 878,88 €
Travaux divers bâtiments communaux et équipements des services	108 817,56 €
Frais d'études diverses (yc PLU)	119 420,00 €
Total programme d'investissement 2024	6 603 155,23 €
dont autorisations de programme - Crédits de Paiement	4 889 823,27 €

Dans le programme d'investissement 2024, les opérations engagées sous autorisation de programme constituent la majeure partie du prévisionnel des dépenses : 4,9 M € sur un total de 6,6 M €

Les dépenses inscrites en restes à réaliser (RAR) correspondent aux dépenses engagées en 2023 mais facturées en tout ou partie en 2024. Les RAR 2023 s'élèvent à 1,59 M €.

Prévisionnel de dépenses d'investissement au BP 2024



Les recettes d'investissement

La principale source de financement des investissements inscrits au budget provient de l'excédent antérieur cumulé et de l'autofinancement prévisionnel 2024 (4,7 M € au total).

Les autres ressources d'investissement inscrites au budget 2024 sont les suivantes :

- Les subventions publiques et amendes de police (0,8 M €) ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA (0,78 M €). La collectivité récupère la TVA à hauteur de 16,404 % sur les dépenses de N-1 ;
- La taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme et la participation de l'aménageur pour la ZAC de Bois Milon (0,23 M €) ;
- Les cessions diverses (0,1 M €).

Etat de la dette

Capacité de désendettement : 3 ans

Annuité de la dette : 62 €/habitant

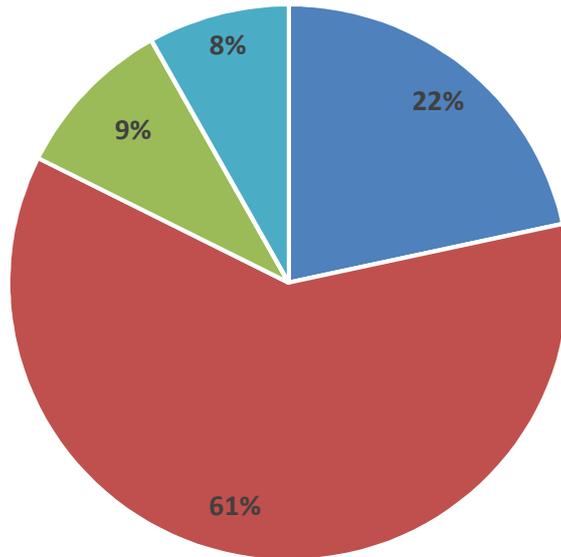
Encours de la dette : 555 €/habitant

Les ratios et indicateurs ci-dessus traduisent un état d'endettement toujours favorable pour la Commune, malgré les deux derniers emprunts contractés en 2023.

Le taux de charge de la dette communale (59 % des ressources de fonctionnement) au 31/12/2023, demeure inférieur à la moyenne de la strate.

Il n'est pas envisagé de contracter un nouvel emprunt en 2024.

Structure des recettes d'investissement au BP 2024



- Ressources propres (Subventions, FCTVA, TA, autres produits divers)
- Excédents antérieurs reportés et autofinancement 2024 (excédent prévisionnel section de fonctionnement)
- Restes à réaliser 2023
- Opérations d'ordre (amortissements)

Le budget annexe - SPIC Halte Nautique

La Commune gère directement la halte nautique du Port de Plagne depuis 2018. Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

Les ressources de ce budget annexe sont issues des locations d'emplacements au ponton de la halte nautique. Le BP 2024 indique une prévision de recettes d'emplacements à hauteur de 11 200 €.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits de l'exercice 2024	37 351,50 €	14 147,47 €	19 667,47 €	14 864 €	57 018,97 €	29 011,47 €
Report de l'exercice antérieur	0,00 €	23 204,03 €	0,00 €	4 803,47 €	0,00 €	28 007,50 €
TOTAL	37 351,50 €	37 351,50 €	19 667,47 €	19 667,47 €	57 018,97 €	57 018,97 €